

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Liquide  
Nom du produit. : KENOSAN  
Code du produit : 008

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation industrielle  
Utilisation de la substance/préparation : Voir fiche technique pour des informations détaillées.

#### 1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

CID LINES NV  
Waterpoortstraat, 2  
B-8900 Ieper - Belgique  
T + 32 57 21 78 77 - F +32 57 21 78 79  
[info@cidlines.com](mailto:info@cidlines.com) - [sds@cidlines.com](mailto:sds@cidlines.com) - <http://www.cidlines.com>

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme consultatif officiel	Adresse	Num. d'appel d'urgence
BELGIUM	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn B -1120Brussels	+32 70 245 245
Worldwide	<a href="http://www.who.int/ipcs/poisons/centre/directory/en">www.who.int/ipcs/poisons/centre/directory/en</a>		
FRANCE	INRS Paris	Paris	01 45 42 59 59

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

C; R35  
Texte complet des phrases R: voir section 16

### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS05

Mention d'avertissement (CLP) : Danger  
Mentions de danger (CLP) : H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.  
Conseils de prudence (CLP) : P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/un équipement de protection du visage.  
P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.  
P303 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Laver abondamment à l'eau et au savon.  
P305 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Traitement spécifique.  
P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.  
P301+P330+P331+P310+P321: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Traitement spécifique.

# KENOSAN

## Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

### Étiquetage selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Symboles de danger :



C - Corrosif

- Phrases R : R35 - Provoque de graves brûlures.
- Phrases-S : S26 - En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.  
S28 - Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec beaucoup d'eau.  
S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.  
S45 - En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	(n° CAS)112-34-5 (Numéro CE)203-961-6 (Numéro index)603-096-00-8	5 - 15	Xi; R36
Hydroxyde de sodium	(n° CAS)1310-73-2 (Numéro CE)215-185-5 (Numéro index)11-002-00-6	5 - 15	C; R35
Amphoteric surfactant - sodium capryliminopropionate	(n° CAS)97659-50-2 (Numéro CE)307-455-7	1 - 5	Xi; R36
Sodium (C14-16) olefin sulfonate	(n° CAS)68439-57-6 (Numéro CE)270-407-8	1 - 5	Xi; R41 Xi; R38

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	(n° CAS)112-34-5 (Numéro CE)203-961-6 (Numéro index)603-096-00-8	5 - 15	Eye Irrit. 2, H319
Hydroxyde de sodium	(n° CAS)1310-73-2 (Numéro CE)215-185-5 (Numéro index)11-002-00-6	5 - 15	Skin Corr. 1A, H314 Eye Dam. 1, H318
Amphoteric surfactant - sodium capryliminopropionate	(n° CAS)97659-50-2 (Numéro CE)307-455-7	1 - 5	Eye Irrit. 2, H319
Sodium (C14-16) olefin sulfonate	(n° CAS)68439-57-6 (Numéro CE)270-407-8	1 - 5	Eye Dam. 1, H318 Skin Irrit. 2, H315

Textes des phrases R-,H- et EUH: voir section 16.

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins après inhalation : Faire respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos. Consulter immédiatement un médecin.
- Premiers soins après contact avec la peau : Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude. Appeler un médecin.
- Premiers soins après contact oculaire : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter immédiatement un médecin.
- Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. Ne pas faire vomir, à cause des effets corrosifs. Emmener à l'hôpital.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

# KENOSAN

## Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Réactivité : Aucun(es) dans des conditions normales.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.

Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Les épandages seront traités par un personnel de nettoyage qualifié, équipé d'une protection respiratoire et oculaire adéquate.

##### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

##### 6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour rétention : Ramasser le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié.

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Pas d'informations complémentaires disponibles

### SECTION 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Eviter toute exposition inutile. Eliminer rapidement des yeux, de la peau et des vêtements. Une ventilation générale et extractive du local est habituellement requise.

Mesures d'hygiène : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

#### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Garder les conteneurs fermés hors de leur utilisation. Ne pas conserver dans un métal sensible à la corrosion.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

### SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

# KENOSAN

## Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle : Lunettes bien ajustables. Vêtements de protection. Gants. Ventilation insuffisante: porter une protection respiratoire. Ecran facial.



Protection des mains : Porter des gants appropriés. Gants en PVC, résistants aux produits chimiques (selon la norme EN 374 ou équivalent).

Protection oculaire : Lunettes anti-éclaboussures ou un écran facial avec des lunettes de sécurité. Utilisez des lunettes de protection à la norme EN 166, conçu pour protéger contre les projections de liquides.

Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié. Vêtements de protection conforme à la norme EN 943 partie 2.

Protection voies respiratoires : Porter un appareil respiratoire pour poussières ou brouillard si la manipulation du produit génère des particules aériennes.

Autres informations : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Assurer une extraction ou une ventilation générale du local. Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Jaune-brun.
Odeur	: Aucune donnée disponible
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: ca 11 (1%)
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: ca 1,075
Solubilité	: Complète.
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Log Kow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites explosives	: Aucune donnée disponible

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucun(es) dans des conditions normales.

### 10.2. Stabilité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(es) dans des conditions normales.

# KENOSAN

## Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

### 10.4. Conditions à éviter

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique génère :Vapeurs corrosives.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	: Corrosif pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
Irritation	: Corrosif pour les yeux, les voies respiratoires et la peau. pH: ca 11 (1%)
Corrosivité	: Provoque de graves brûlures. pH: ca 11 (1%)
Sensibilisation	: Corrosif.
Toxicité à dose répétée	: Non applicable
Cancérogénicité	: Aucune donnée disponible
Mutagénicité	: Aucune donnée disponible.
Toxicité pour la reproduction	: Aucune donnée disponible

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.2. Persistance et dégradabilité

KENOSAN	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable. > 60% de DBO, 28 jours, Closed Bottle Test (OECD). Le(s) surfactant (s) contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) la biodégradabilité selon les critères énoncés dans le règlement (CE) No.648/2004 sur les détergents. Données à l'appui de cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des États membres et sera mis à leur disposition, à leur demande ou à la demande d'un fabricant de détergents.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / ADNR / IMDG / ICAO / IATA

### 14.1. Numéro ONU

N° UN : 3267

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle pour le transport : LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A.  
Description document de transport : UN 3267 LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (Hydroxyde de sodium), 8, III, (E)

# KENOSAN

## Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe (ONU) : 8  
Etiquettes de danger (ONU) : 8



### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ONU) : III

### 14.5. Risques environnementaux

Autres informations : Nettoyer les fuites ou pertes, mêmes mineures si possible sans prendre de risque inutile.

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport : Le conducteur ne doit pas intervenir en cas d'incendie de la cargaison. Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Tenir le public éloigné de la zone dangereuse. PREVENIR IMMEDIATEMENT LA POLICE ET LES POMPIERS.

#### 14.6.1. Transport par voie terrestre

Danger n° (code Kemler) : 80  
Code de classification : C7  
Panneaux oranges :



Code de restriction concernant les tunnels : E  
Quantités limitées (ADR) : LQ07  
Quantités exceptées (ADR) : E1  
Code EAC : 2X

#### 14.6.2. Transport maritime

Ship Safety Act : Matières corrosives  
Port Regulation Law : Matières corrosives  
N° GSMU : 153

#### 14.6.3. Transport aérien

Instruction "cargo" (ICAO) : Instructions de l'emballage de marchandises:820  
Instruction "passenger" (ICAO) : Packaging instructions passenger:818  
Civil Aeronautics Law : Matières corrosives

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations EU

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient pas de substance candidate REACH

Autres informations, restrictions et dispositions légales : S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

#### 15.1.2. Directives nationales

Classe risque aquatique (WGK) : 1 - Présente un faible danger pour l'eau

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 16: Autres informations

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]:

Skin Corr. 1A

H314

Eye Dam. 1

H318

# KENOSAN

## Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 453/2010

Textes des phrases R-,H- et EUH::

Eye Dam. 1	Graves dommages et / ou irritations oculaires Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Graves dommages et / ou irritations oculaires Catégorie 2
Skin Corr. 1A	corrosion et irritation de la peau Catégorie 1A
Skin Irrit. 2	corrosion et irritation de la peau Catégorie 2
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
R35	Provoque de graves brûlures.
R36	Irritant pour les yeux.
R38	Irritant pour la peau.
R41	Risque de lésions oculaires graves.
C	Corrosif
Xi	Irritant

SDS EU CLP DPD

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.*